

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	17/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/07/2026

OBJET :

**Participation au projet « RE-VERD 2 - Redessiner l'espace public pour le climat, la
santé et les communautés » présenté dans le cadre du programme Interreg VI-A
France-Italie ALCOTRA 2021-2027**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Jennifer WILD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nina AMAR CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027 a publié le 1er décembre 2025 le quatrième appel à projets dédié aux projets individuels - Volet 2, dont la date limite est fixée au 29 mai 2026 à 12h00, dans le cadre des objectifs spécifiques (OS) 1.2, 1.4, 2.2, 2.4, 2.7, 2.8 et 6.1.

Le projet « **RE-VERD 2 - Redessiner l'espace public pour le climat, la santé et les communautés** » s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique 2.4 du programme Interreg ALCOTRA, consacré à la promotion de l'adaptation au changement climatique, de la résilience territoriale et des solutions innovantes visant à réduire les impacts climatiques dans les territoires alpins transfrontaliers.

La proposition de projet constitue l'évolution naturelle et la capitalisation du microprojet « **RE-VERD - Repenser l'espace public en réponse aux changements climatiques** », approuvé par le comité de suivi, réuni à Gap le 7 novembre 2024, et actuellement en cours de réalisation par **Tautemi Associati Srl**, en tant que chef de file (LP), et par le **CAUE05 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes**, en tant que partenaire (PP). La fin du microprojet Re-verd, lancé le 3 février 2025, est prévue le 3 août 2026.

L'expérience acquise au sein du microprojet s'est révélée particulièrement positive et, bien que toujours en cours d'achèvement, met en lumière la pleine réalisation des objectifs envisagés en matière de coopération transfrontalière, de sensibilisation territoriale, d'expérimentation méthodologique et d'implication des acteurs locaux.

Le projet a en effet permis de développer des outils communs, de renforcer la coopération entre les partenaires et de mettre en place un premier réseau territorial composé d'administrations, d'écoles, de techniciens et d'acteurs concernés par les questions d'adaptation au changement climatique et de transformation résiliente de l'espace public.

À partir des résultats obtenus, Tautemi Associati Srl et CAUE05 ont lancé un travail conjoint visant à élargir la portée stratégique et opérationnelle de l'initiative, à travers l'élaboration d'une nouvelle proposition de projet plus structurée, orientée vers l'expérimentation concrète de solutions innovantes pour l'adaptation climatique des espaces publics.

La nouvelle proposition de projet vise à développer un modèle intégré de transformation climatique de l'espace public fondé sur la combinaison d'actions pilotes de réaménagement, de surveillance climatique, de collecte de données, de participation locale et d'expérimentation de méthodes innovantes de *commissioning* appliquées à l'espace public.

Afin de renforcer la dimension scientifique, technique et innovante du projet, le partenariat a prévu la participation directe de l'École polytechnique de Turin en tant que partenaire scientifique chargé d'accompagner le territoire dans le développement, à l'échelle transfrontalière, d'outils avancés de surveillance climatique, de collecte et d'analyse des données environnementales, ainsi que dans la définition de méthodologies innovantes appliquées à l'espace public.

Compte tenu également de la nécessité de garantir la mise en œuvre effective des interventions pilotes prévues par le projet, le partenariat prévoit la participation

directe des organismes publics compétents en matière de programmation, de gestion et de réalisation des travaux de réaménagement des espaces publics, et en particulier des cours et des places des établissements scolaires concernés par l'intervention.

La proposition de projet a une durée totale de 24 mois et un budget global qui s'élève à 1.080.100,00 €, réparti comme suit :

Partenaires	Rôle	Budget	FEDER (80 %)	CPN (20 %)
Tautemi Associati Srl	Chef de file (LP)	124.600,00 €	99.680,00 €	24.920,00 €
CAUE05	Partenaire (PP)	105.000,00 €	84.000,00 €	21.000,00 €
Politecnico di Torino	Partenaire (PP)	150.500,00 €	120.400,00 €	30.100,00 €
Département 05	Partenaire (PP)	150.000,00 €	120.000,00 €	30.000,00 €
Commune de Gap	Partenaire (PP)	250.000,00 €	200.000,00 €	50.000,00 €
Comune di Cervasca	Partenaire (PP)	300.000,00 €	240.000,00 €	60.000,00 €
Total		1.080.100,00 €	864.080,00 €	216.020,00 €

Le programme Interreg ALCOTRA finance jusqu'à 80 % des dépenses éligibles grâce au fonds FEDER. Pour les partenaires italiens, le cofinancement des 20 % restants est assuré par le Fonds de Rotation conformément à la législation nationale en vigueur, tandis que pour les partenaires français, le cofinancement doit être assuré directement par les bénéficiaires.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la commission des finances et du budget réunie le 16 juin 2026 et de la commission de l'urbanisme, de l'agriculture et de la transition énergétique réunie le 12 juin 2026 :

Article 1 : d'approuver la participation au projet « RE-VERD 2 - Redessiner l'espace public pour le climat, la santé et les communautés » présenté dans le cadre du programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027 - 4e appel à projets individuels - Volet 2 - Objectif spécifique 2.4 ;

Article 2 : d'approuver le coût total du projet et le plan de financement correspondant, tels qu'indiqués ci-dessus et définis dans le formulaire de candidature à soumettre via la plateforme Synergie CTE, qui précise les budgets alloués à chaque partenaire ;

Article 3 : de s'engager, dans le respect des règles administratives de l'organisme, conformément à la législation nationale et communautaire, et dans le cas où le projet serait approuvé et financé, à garantir la couverture financière nécessaire à la réalisation du projet ;

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Téléréfuge citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 4 : d'autoriser M. Roger DIDIER, en sa qualité de représentant légal de la commune de Gap, à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Autorité de gestion ALCOTRA conformément aux procédures prévues par le programme, et de l'autoriser également à signer la lettre de mandat adressée au chef de file ;

Article 5 : de charger Tautemi Associati Srl, en tant que chef de file du projet, de présenter la demande de subvention à l'Autorité de gestion du programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Nina AMAR CAL

Transmis en Préfecture le : 1 JUL 2026

Affiché ou publié le : 1 JUL 2026